



MAIRIE D'UNIAS

Le bourg
42210 UNIAS
Tel: 04-77-54-43-59

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS

29 juillet 2024

N°20/2024

Le 29 juillet 2024, le Conseil Municipal d'Unias s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUPORT Yves, Maire d'Unias, dûment convoqués le 23 juillet 2024.

Présents : Yves DUPORT, Marc MARLEF, Cyrielle GOUNY, Martine GUICHARDET, Patrick RAIMOND, Joseph BRANCATO, Christophe RIOCREUX et Christophe ROME

Absent excusé : Julien VEY

NBRE DE CONSEILLERS en exercice : 09
présents : 08
votants : 08

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203150-20240729-DEL202024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2024
Publication : 30/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Date convocation : 23 juillet 2024

Secrétaire de séance : Martine GUICHARDET

OBJET : réalisation d'un prêt à court terme d'un montant de 67 000€ auprès du Crédit Agricole LOIRE HAUTE LOIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de réaliser auprès du Crédit Agricole LOIRE HAUTE-LOIRE et aux conditions de cet établissement, un prêt à taux à court terme de **67 000€** sur 24 mois à compter de la signature du contrat de prêt par le prêteur, dans l'attente du versement des subventions pour les travaux à l'école : pose de panneaux photovoltaïques et installation d'une pompe à chaleur.

Le déblocage des fonds pourra être réalisé en une ou plusieurs fois et ce dans un délai de 15 mois à compter de la date de signature de l'offre de prêt par crédit d'office. En cas de déblocage partiel le remboursement (intérêt et capital) se fait uniquement sur le capital débloqué.

Remboursement des intérêts : trimestriel par débit d'office.

Ce prêt portera intérêt au taux de **4.43%**

Le remboursement du capital est in fine et les échéances d'intérêts trimestrielles.

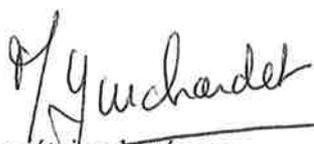
Les frais de dossier sont de **67€**.

L'emprunteur aura la possibilité d'effectuer à son gré, pour tout ou partie, le remboursement des fonds mis à disposition sans pénalité ni indemnité.

A UNIAS
Certifié exécutoire
Le 30 juillet 2024

Le Maire,
Yves DUPORT




La secrétaire de séance
Martine GUICHARDET

